

CP 224 SECTEUR EMPLOYÉS NON-FERREUX

INDEMNITÉS COMPLÉMENTAIRE DE CHÔMAGE TEMPORAIRE À PARTIR DU 20260501 (+ 1,94%)

Chômage temporaire : montant à partir du 1^{er} mai 2026

■ Raisons économiques :

	Jour	Équipe
1-18 jours	€ 10,78	€ 12,81
19-36 jours	€ 14,62	€ 17,96
37-54 jours	€ 18,69	€ 23,15
À partir de 54 jours	€ 22,59	€ 28,31

■ Vacances annuelles :

€ 7,87 / jour pendant 4 semaines.

■ Force majeure :

€ 10,78 / jour pendant 4 semaines.